

**PENSION DOGS NEW LOOK
WINTERKEER 97
1570 TOLLEMBEEK
0473/62.41.61
054/33.54.47
HK 40212174**



CONTRAT NR :

Nom du propriétaire :

.....

Adresse :

.....

Localité :

.....

Tel. :

Nom du chat

Race : **Sexe :** M/F **Castré/stérilisée**

Nr. d'identification :

Signes particuliers :

Habitudes alimentaires :

Comportement :

Maladies ou traitements :

Séjour : duau

Vétérinaire :

Tel. :

En cas d'urgence prévenir :

Conditions générales de pension

- Les heures d'admission et de reprise de l'animal sont fixées sur rendez-vous ;
- Le carnet de santé est obligatoire lors de l'admission et celui-ci doit être muni de vaccins demandés à savoir : Typhus, Coryza et Leucose.
- Nous nous réservons le droit de refuser un animal qui ne semble pas en bonne santé.
- En cas de non présentation de l'animal à la date prévue le séjour sera automatiquement annulé et l'acompte versé considéré comme valant dommages et intérêts.
- Notre vétérinaire (ou l'un de ses remplaçants en cas de congé) est disponible immédiatement en cas d'urgence.
- Il est obligatoire de munir l'animal d'un collier anti-puce (neuf) ou d'une protection similaire (ex. pipettes)
- Le prix de la pension pour un chat est fixé à **12 euros/jour**.
Dans le cas de 2 chats appartenant au même propriétaire une réduction de 10% sera accordée sur le total du séjour de même qu'une réduction de 10% quand la durée du séjour dépasse 10 jours.
- En cas de nécessité dûment constatée par le vétérinaire, la pension « Dogs New Look » est autorisée à exposer les frais nécessaires (soins, médicaments, etc...) en vue de maintenir l'animal en pension en bonne santé. Le propriétaire s'engage à rembourser la pension « Dogs New Look » sur production du justificatif de frais.
- Le chat qui nous sera confié vivra en liberté dans une petite maison, meublée, décorée et chauffée en compagnie de quelques autres pensionnaires.
- La pension « Dogs New Look » veillera aux bons soins de votre animal pendant toute la durée de son séjour. Toutefois, au cas où , malgré toutes les précautions prises, un accident ou une maladie grave, pouvant même entraîner le décès surviendrait, la responsabilité de la pension « Dogs New Look » ne pourrait, en aucun cas, être mis en cause.
- En cas d'annulation tardive (moins d'une semaine avant le séjour) ou no-show, la somme totale du séjour sera due.
- Le présent contrat est valable au moment de la signature et également pour tous les séjours à venir de l'animal.

Responsable de la pension
Dogs new look
Durant Natacha

Propriétaire,
Fait à Tollembeek, le
Pour accord,